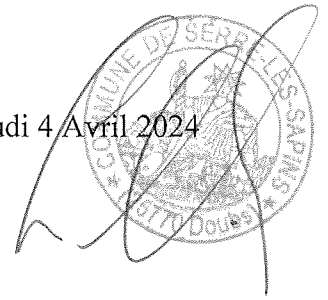


Département du Doubs
Canton de Besançon 2
Commune de
SERRE LES SAPINS
25770

Tel : 03 81 59 06 11
Fax : 03 81 59 91 41
e.mail : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Serre les Sapins, Jeudi 4 Avril 2024



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

Sur convocation du 19 MARS 2024, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SERRE LES SAPINS le mardi 2 AVRIL 2024 à 19h30, sous la Présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Maire.

Présents :

Mesdames: V. BRIOT – K.AUBRY – F.FARUCH - V.GENTILE – C.HUART - V.MARQUIS
Messieurs : K.ALAVOINE – G.BAULIEU – J.CUENOT – P.LECLERC – JF.MONET – E.SALVADO

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur PE.BILLOT ayant donné pouvoir à Madame V.BRIOT
Monsieur S.FHIMA ayant donné pouvoir à Madame V.GENTILE

Excusée:

Madame D. SIRON

Absents:

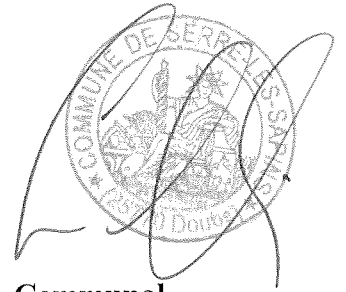
Mesdames L.POUPEE, E.GUILBAUD
Messieurs F.BADOZ, P.FABRE

Secrétaire de séance :

Madame F.FARUCH

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/04/2024 à 19h30

1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal
2. Rapport d'orientations budgétaires
3. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2024 et de l'état 1259 (vote de la TH)
4. Affectation du résultat 2023 du Budget Communal 2024
5. Affectation du résultat 2023 du Budget Photovoltaïque 2024
6. Crédits alloués à la bibliothèque
7. Contrat enfance et jeunesse – Budgets et avenants 2024 de l'AFR François Serre les Sapins
8. Contrat enfance et jeunesse – Budget et avenant 2024 de l'AFR Pouilley les Vignes
9. Subvention 2024 au CCAS



10. Admission en non-valeur
 11. Budget Communal 2024
 12. Budget Caveaux 2024
 13. Budget Photovoltaïque 2024
 14. Conclusion d'un emprunt pour les investissements du BP Communal – Rectificatif
 15. Rénovation de la façade du groupe scolaire
 16. Signature du protocole d'accord d'études pour le développement de projets photovoltaïques
 17. Choix des zones ZAER
- Questions diverses

Article 14 – Chapitre III du Règlement Intérieur

Monsieur le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus.

Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des rectifications éventuelles par le secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour, seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Il peut aussi soumettre au Conseil Municipal des questions diverses qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 12 mars 2024 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 12 mars 2024.

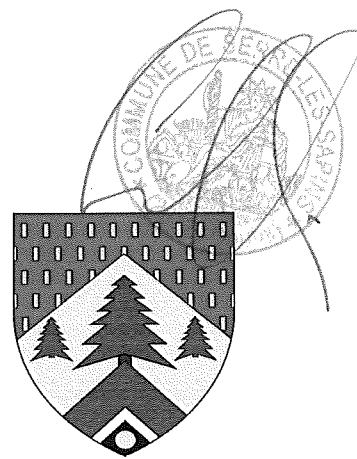
2024 - 029

2. Rapport d'orientations budgétaires

Commune de

SERRE LES SAPINS

25770



Rapport d'orientations budgétaires 2024 (Conseil Municipal du 2 avril 2024)

Ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans le prolongement des rapports (et de leurs orientations) approuvés par délibérations du Conseil Municipal du 13 avril 2021, du 12 avril 2022 et du 28 mars 2023 (se reporter autant que de besoin à ces DCM et à leurs annexes).

On retiendra ainsi que les orientations budgétaires pour 2024 visent à assurer un fonctionnement satisfaisant et régulier des services de la Commune (section de fonctionnement) et, par une gestion rigoureuse des dépenses, à dégager un maximum de capacités à investir (faire croître le niveau d'épargne) dans un contexte d'incertitudes décrit et intégré dès 2021, incertitudes qui, hélas, ont fait un singulier bond en avant par les effets de la guerre en Ukraine, des embargos successifs, de la flambée des prix de l'énergie, de l'inflation,...

Ces incertitudes, ces aléas, que l'on peut craindre, mais qui sont difficiles à quantifier, confirment la pertinence de l'orientation fiscale globale validée dès 2021 et que nous rappelons ici :

« Les capacités de la commune à solliciter davantage les contribuables pouvaient paraître objectivement limitées après les hausses de taux de trois fois 6% en 2015, 2016 et 2017 (in extremis pour leur prise en compte dans les compensations).

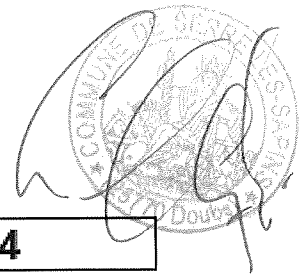
Sans que cela doive constituer une voie à privilégier, les réformes (démantèlements) de la fiscalité locale, rendent équitablement raisonnables d'éventuelles hausses à venir si elles sont nécessaires.

Pourquoi ?

Parce que dans une double démarche ((aggravation des déficits financiers publics, et suppression de tout lien fiscal/financier entre les collectivités et déjà nombre d'habitants, et bientôt nombre d'entreprises (...C'est civiquement grave et dommageable)) l'Etat, en supprimant/démantelant divers impôts – et alors qu'il réduit ses concours à la plupart des collectivités – ouvre une possibilité, et légitime par avance un accroissement de la fiscalité locale.

On notera ainsi que la suppression progressive de la taxe d'habitation (achevée en 2023) fera économiser plus de 700 000€ d'impôts chaque année aux contribuables de Serre les Sapins (part commune et, part GBM) ».

Cette orientation demeure d'actualité ; une hausse de la fiscalité communale pourra être décidée si elle se révèle nécessaire, notamment dans la perspective d'une dégradation des équilibres budgétaires par des causes externes.



Document d'orientation budgétaire 2024

La gestion des finances de la commune repose sur deux temps forts, le vote du budget communal et l'approbation du compte administratif annuel qui résulte de son exécution.

Ce document d'orientations budgétaires s'inscrit dans le prolongement des rapports (et de leurs orientations) approuvés par délibérations du Conseil Municipal du 13 avril 2021, du 12 avril 2022 et du 28 mars 2023.

Les orientations pour 2024 visent à assurer un fonctionnement satisfaisant et régulier des services de la commune (section de fonctionnement) ; et, une gestion rigoureuse et juste des dépenses visant à dégager un maximum de capacités à investir, et ce dans un contexte d'incertitudes déjà décrit en 2021 et amplifié en 2022 par des événements mondiaux qui ont encore cours à ce jour.

Ces incertitudes confirment la pertinence de l'orientation fiscale globale validée en 2021 que nous rappelons ici :

« Les capacités de la commune à solliciter davantage de contribuables pouvaient paraître objectivement limitées après les hausses de taux en 2016, 2018 et 2017 (in extremis pour leur prise en compte dans les compensations de la taxe d'habitation supprimée).

Mais, depuis la suppression de la taxe d'habitation, sans que cela doive constituer une voie à privilégier, les réformes de la fiscalité locale, rendent équitablement raisonnables d'éventuelles hausses à venir si cela s'avère nécessaire.

En effet, dans une double démarche (aggravation des déficits financiers et suppression de tout lien fiscal/financier entre les collectivités et nombre d'habitants) l'Etat, en supprimant/démantelant divers impôts, alors qu'il réduit ses concours et dotations aux collectivités, ouvre une possibilité, et légitime par avance un accroissement de la fiscalité locale.

Cette orientation demeure d'actualité. Une hausse de la fiscalité communale pourra être décidée si elle se révèle nécessaire, notamment dans la perspective d'une dégradation des équilibres budgétaires par des causes externes. »

Orientations relatives à la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient enregistrer une légère hausse notamment :

- Augmentation légère du chapitre de personnel. Ce dernier, en 2023 a pris en compte sur une année pleine, la création d'un poste (deuxième agent technique), l'application du RIFSEEP et la revalorisation indiciaire (décision nationale).

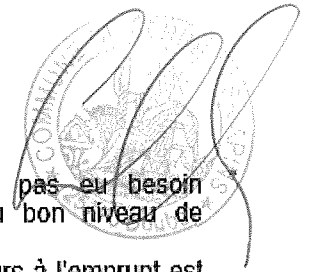
Au BP 2023, les crédits ouverts au titre des charges de personnel totales (rémunérations et charges) s'élevaient à 385 400 €. Mais ils comprenaient 90 000 € de crédits ouverts pour faire face au personnel employé via l'aide aux communes, le CDG du Doubs par convention. De fait, les crédits « nets » des charges des personnels titulaires s'élevaient à 295 400 €. Cette ligne budgétaire devrait connaître une légère hausse due à la revalorisation indiciaire.

- La ligne de la dotation aux amortissements devrait connaître une variation négative (109 210 € en 2022, 819 887 € en 2023) mais ce n'est qu'une opération d'ordre qui n'entraînera pas de flux financier.

On soulignera l'impérieuse nécessité de porter l'épargne (résultat du fonctionnement) au moins au niveau de 2023 (482 448 €) majoré de 50 % de la fiscalité résultant de l'accroissement physique des bases, afin de pouvoir favoriser nos investissements et n'avoir recours à l'emprunt qu'à minima.

Au stade « orientations », ces augmentations abordées ci-dessus, peuvent être absorbées mais en minorant le virement prévisionnel en section d'investissement

- Grâce à la bonne évolution de la fiscalité locale 950 098 € en 2022, 1 036 204 € en 2023, et qui sera en hausse en 2024 à taux constant par l'effet de l'accroissement physique des bases imposables et de leur actualisation générale de 3,0 % (taux voté en loi des finances).



Ainsi, l'évolution prévisionnelle du solde de la section de fonctionnement, est préoccupante et va nécessiter une rigueur accrue dans l'exécution du budget.

Ainsi, l'objectif à atteindre en termes d'épargne exigera une gestion économe dans l'exécution des dépenses de fonctionnement.

Orientation relatives à la section d'investissement.

Le non recours au dispositif « autorisations de programme / crédits de paiements » impose que les projets doivent faire l'objet d'un programme ouvert à la section d'investissement dès le stade des études au prix estimé de l'opération.

Il résulte de cet élément de technique budgétaire, que la section d'investissement quoiqu'annuelle, a un caractère pluriannuel pour toutes les dépenses d'investissement d'opérations importantes.

Par ailleurs, le recours prévisionnel à l'emprunt, indispensable pour assurer l'équilibre de la section, atteindra un montant qui aura vocation à diminuer au rythme de la capitalisation des résultats annuels de fonctionnement.

S'agissant des projets du mandat, l'année 2023 a permis d'acquérir le terrain A.BONNEY dans le cadre du projet « terrain de football synthétique » (128 645 €), de financer le projet « Skate Park » en grande partie (208 000 €), mais aussi de procéder aux acquisitions du terrain forestier (57 000 €) et de la cellule commerciale rue de la Machotte (203 500 €).

La section d'investissement du projet de budget 2024 s'équilibrera avec :

- Un niveau de dépenses d'investissement prévues qui s'étaleront sur plusieurs années.
- Un niveau équivalent de recettes dont les éléments principaux seront :
- l'affectation du résultat de fonctionnement de 2023 (482 448 €),
- le FCTVA,
- la dotation aux amortissements (forme de transfert entre sections) et le recours à l'emprunt.
- Les autres recettes étant essentiellement constituées des subventions notifiées et du projet de transfert de section à section dont le montant réel sera connu à l'issue de l'exécution du budget 2024.

Dans la prospective budgétaire 2021-2025, il était préconisé de recourir à l'emprunt en 2023,

opération que nous n'avons pas eu besoin d'enclencher compte tenu du bon niveau de trésorerie de la commune.

Néanmoins, en 2024, un recours à l'emprunt est nécessaire pour financer les principaux projets en cours.

La somme devra être calculée en tenant compte d'une recette globale prévisionnelle de 1 288 000€ (résultats fonctionnement cumulés de 2023 (482 448 € réalisé) 2024 et 2025 auxquels viendront s'ajouter les subventions à venir.

Pour rappel, la prospective financière de la DDFIP établit un niveau d'emprunt maximum de 1 730 000 € avec des résultats de fonctionnement basés sur 374 000 € pour 2023.

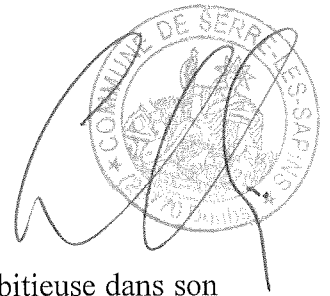
Concernant le projet « photovoltaïque sur bâtiments publics », les éléments sont en cours d'étude pour sa faisabilité, ses potentialités, sa gestion et les moyens de financement à mobiliser.

En conclusion

La section d'investissement du budget primitif 2024, repose sur un équilibre dépenses/recettes étayé par une prospective fiable mais évolutive (plan photovoltaïque, études des opérations d'aménagement « Aux Tartres » et « A la Machotte », ...) C'est donc une gestion rigoureuse et suivie qui permettra de mener à bien les opérations programmées, de gérer la section de fonctionnement, tout en recherchant les subventions les plus favorables dans un contexte de plus en plus difficile.

Rappel des projets

- Skate-Park (*phase terminale*)
- Extension du cimetière
- Bâtiments à Combe à la Vaux
- Espace sportif A Bonney
- Rénovation des murs du clocher et de la façade sud de l'église
- Extension du pôle santé et construction d'une maison médicale
- Création d'une nouvelle zone urbaine Aux Tartres
- Programme photovoltaïque



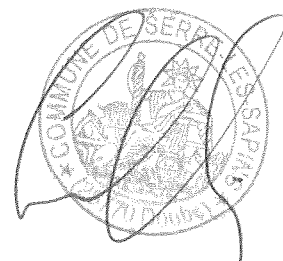
- En conclusion

La section d'investissement du projet de BP 2024 quoi qu'ambitieuse dans son montant repose sur un équilibre dépenses/recettes solide car étayé par une prospective fiable mais qui sera évolutive.

C'est donc un pilotage rigoureux et attentif qui conduira :

- A mener à bien les opérations programmées ;
 - A gérer de manière rigoureuse la section de fonctionnement pour maximiser les résultats capitalisables concourant au financement de l'investissement (voir ci-dessus) ; ce sera déterminant !
 - Et à exercer une recherche active de subventions les plus favorables dans un contexte où cette démarche est de plus en plus difficile.
- Et en annexes, afin de compléter et éclairer ce rapport d'orientations budgétaires en matière d'investissement, on trouvera :
- D'une part une brève revue de projets de mars 2024 qui permet de donner du sens à la section d'investissement et d'en éclairer la compréhension ;
 - Et d'autre part quelques éléments essentiels de la prospective budgétaire établie par les services de la DDFIP en octobre 2021 (à actualiser prochainement) :

En effet, notamment deux éléments majeurs sont à prendre en compte, d'une part les niveaux d'épargne réalisés qui ont dépassé les prévisions, et d'autre part la réalisation d'un emprunt de 1 500 000 euros. Et l'ambition de l'investissement croît avec les projets d'aménagement et avec le plan photovoltaïque).



Actualités

Revue de projets

L'action municipale est d'abord quotidienne pour assurer le bon fonctionnement des services et pour répondre aux exigences de l'actualité.

Mais l'action municipale, c'est aussi agir pour l'aménagement et l'équipement de la commune à travers des projets dont l'issue s'inscrit dans le temps avec des délais plus ou moins longs en fonction de leur nature et/ou de leur complexité.

Afin d'esquisser des perspectives, en vue du mandat municipal 2020/2026, nous vous avons proposé un projet pour Serre les Sapins. C'est ce document, appelé évidemment à être adapté, qui guide nos décisions. De surcroît, ce sont les conditions et les capacités financières qui -au fur et à mesure- fixent le niveau d'engagement et donc de réalisation des différentes opérations envisagées.

Au fil du temps il est apparu utile de faire un point régulier sur l'état d'avancement des projets ; tel est l'objet de cette revue.

(GBM : Grand Besançon Métropole)

✚ Extension du cimetière

Comme exposé précédemment, cette opération est quasiment achevée. Elle doit néanmoins être finalisée juridiquement après une enquête publique qui doit être diligentée prochainement par GBM qui assume temporairement cette compétence (création et extension de cimetière). La démarche se prolonge après que l'Agence Régionale de Santé ait demandé que le plan d'aménagement soit modifié. Ainsi, un nouveau plan d'aménagement a été mis au point. Il a été validé par l'ARS et approuvé par le Conseil Municipal le 6 février 2024. Les travaux d'extension seront quant à eux programmés au rythme des besoins. Ainsi, une nouvelle tranche de caveaux a été construite durant l'automne 2022. Et, la construction de nouveaux columbariums a été réalisée à l'automne 2023. Mais pour achever le processus formel d'extension, il importe désormais de mener à bien l'enquête publique.

✚ Rénovation des murs du clocher et de la façade sud de l'église

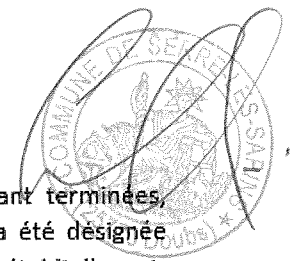
L'étude diagnostic est réalisée ; ce dossier est travaillé en relation avec les services de GBM. Toutefois, comme il n'y a pas d'urgence signalée, cette opération était suspendue aux capacités de la commune à porter cet investissement ; après chiffrage des projets prioritaires, la mise au point de la section d'investissement dans le cadre du budget de 2023, a permis d'y inscrire cette opération. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée par le Conseil Municipal le 6 février 2024. Il revient donc désormais au Cabinet Blondeau Ingénierie d'engager les étapes suivantes afin de pouvoir rapidement lancer une consultation d'entreprises.

✚ Rénovation des parois du Centre Médico-Social

L'opération a été conduite à son terme avec amélioration énergétique.

✚ Création d'une nouvelle zone urbaine Aux Tartres

Située entre les rues de Blanchot, des Charrières, le chemin de Velle aux Chênes et l'Allée de la Mènère, cette zone a été classée



constructible lors de la dernière révision du POS et sa transformation en PLU en 2014.

Le projet dans son principe a été formalisé par une délibération du conseil municipal de juillet 2020.

Désormais les études sont en cours avec les services compétents de GBM, le groupe de pilotage préconisant la réalisation d'une ZAC avec déclaration d'utilité publique ; mais peut-être que la formule « plan d'aménagement » sera suffisante.

Le diagnostic archéologique a été réalisé et ses conclusions n'imposent aucune contrainte particulière.

Et c'est une procédure appropriée qui permettra de faire passer cette zone de 2AU à 1AU dans le PLU. Enfin, le temps est venu de confier l'aménagement de cette zone à un opérateur compétent. C'est la démarche que nous avons engagée avec la société Territoire 25 à laquelle la commune a adhéré par délibération du 4 juillet 2023.

✦ Projet de bâtiments à Combe à la Vaux

Sur toute la parcelle réservée au PLU, les études préalables ont été menées à leur terme:

Une étude confiée aux services de GBM a permis d'arrêter un projet d'aménagement de l'espace dans l'esprit le plus pertinent possible. (Voir bulletin de mars 2023)

Ainsi, les choses sont arrêtées en retenant les idées suivantes : l'ensemble de l'espace à aménager devra être isolé des secteurs bâtis environnants par un écran végétal qui pourrait être partiellement constitué d'arbres fruitiers ; l'atelier-garage trouvera sa localisation dans la partie haute de la parcelle ; l'espace affecté à un bâtiment à vocation sportive est tel qu'il pourra accueillir un gymnase ; il en résulte un petit solde d'espace non affecté en plus de l'exutoire d'eaux pluviales à prévoir.

Techniquement le diagnostic archéologique a été réalisé, les conclusions sont négatives. Les études de sol ont également été réalisées. Les

études préalables de GBM étant terminées, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée (cabinet ARCHI+TECH). Elle a établi l'avant-projet sommaire relatif à l'atelier garage communal dans une enveloppe financière fermée.

Le permis de construire est accordé et la consultation pour l'attribution des marchés de travaux est en cours.

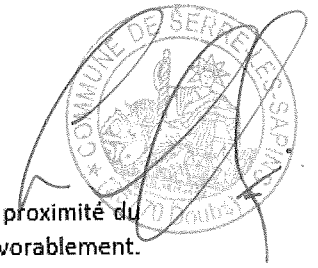
Enfin, la procédure d'acquisition du terrain est terminée depuis de nombreux mois. Le terrain de Combe à la Vaux de près de deux hectares est propriété de la commune.

✦ Projet sportif A Bonney

Après l'échec du projet de terrain de football synthétique intercommunal, nous avons recentré nos préoccupations sur l'éventuelle mise aux normes du terrain de football situé A Bonney.

Mais il était nécessaire de faire précéder tout éventuel projet d'une étude d'aménagement global de tout l'espace dédié aux activités sportives dans ce secteur (selon le PLU). C'est cette étude confiée à GBM qui devait préciser ce qu'il est possible d'aménager sur cet espace.

Un premier rendu a établi que l'espace n'est pas suffisant pour y aménager un terrain de foot aux normes de la Ligue, requises pour les compétitions des équipes les mieux classées. Cependant, une réunion de travail avec les dirigeants du club de football du secteur (FCGB), a mis en évidence qu'il est possible d'y aménager un terrain d'entraînement et de compétition notamment pour toutes les équipes d'enfants et d'adolescents que compte le Football Club du Grand Besançon. A la lumière de ces éléments, il convenait d'approfondir les études. Elles ont été menées à bien avec un élément directeur constitué d'un projet de création d'un petit terrain synthétique et vestiaires pour répondre aux besoins du club, le solde de l'espace permettant d'y conserver un terrain de foot en herbe ouvert.



Désormais, les services de GBM sont chargés de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre pour la création du terrain synthétique et du terrain en herbe ; en même temps, nous lançons la consultation auprès de constructeurs spécialisés pour la fourniture de locaux préfabriqués pour les vestiaires-sanitaires.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, la partie du terrain qui était propriété privée a été acquise par la commune.

✚ Extension du pôle santé et construction d'une maison médicale

C'est dans le secteur du pôle médico-social de Franois/Serre, rue de la Machotte, que conformément au PLU, nous faisons une étude d'aménagement relative à l'extension de la zone dédiée au médical et au social.

Cette étude confiée aux services du Grand Besançon est terminée; elle devra être suivie d'une modification de classement de la zone au PLU (2AUe en 1AUe), selon une procédure appropriée.

Mais d'ores et déjà, l'approfondissement de la réflexion a permis de recueillir des manifestations d'intérêt à s'installer sur ce site de la part de plusieurs praticiens. Et un premier projet de maison médicale de trois cabinets est à l'étude sur la partie constructible du terrain à proximité du CMS. Ce projet est porté par AKTYA (Société d'investissement immobilier dont GBM est membre).

Dans le même temps, nous avons progressé quant à l'aménagement du Pôle Santé. Le Conseil Municipal a voté l'entrée de la commune au capital de la Société Publique locale Territoire 25 qui l'a accepté. Ainsi cette SPL est maintenant chargée de l'aménagement et de l'extension du Pôle Santé.

✚ Projet de création d'un skate park

Comme en témoigne la pratique de ces sports par des jeunes sur différents sites du village, un skate park sera le bienvenu.

L'étude de faisabilité du projet à proximité du magasin Croc' Nature a conclu favorablement.

Les expertises nécessaires pour réaliser ce type d'aménagement ont été mobilisées. Par suite, la création du skate park est en voie d'achèvement, l'attribution des marchés de travaux ayant été réalisée par le Conseil Municipal le 4 juillet 2023. (Entreprise NGE Paysages et DEXS SARL). Restent à réaliser quelques travaux de finition... avant l'inauguration formelle.

✚ Projet de programme photovoltaïque

Nouvelle déclinaison de ce que nous amorçons depuis plusieurs années, particulièrement autour de la Maison du Mieux Vivre, afin de contribuer à la gestion des transitions, ce projet photovoltaïque doit consister à installer des panneaux photovoltaïques sur un maximum de sites communaux.

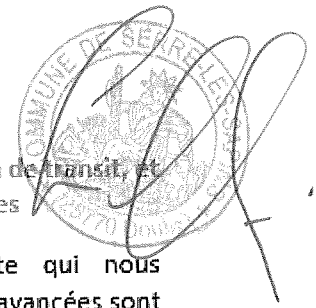
Une mobilisation des habitants et des chefs d'entreprise propriétaires d'immeubles est aussi envisagée pour donner à cette évolution la portée la plus grande possible. (Projet présenté le 26 mars lors de la réunion publique sur les ZAER).

Le pilotage de l'opération était confié à GBM pour la partie « études » qui est achevée, les modalités de réalisation ultérieure seront arrêtées à la lumière des conclusions des études avec le concours de sociétés compétentes dans ce domaine (SEDIA et NOVEA) qui sont missionnées pour ce faire.

✚ Extension et gestion forestière

Comme exposé dans de précédents bulletins, la forêt communale est agrandie d'environ 6 hectares achetés au Département (surface contigüe à la forêt de la Ménère et située sur le territoire de Besançon).

Par ailleurs, un nouveau plan de gestion de 20 ans (2024-2043) a été approuvé par le Conseil Municipal le 12 mars 2024.



↓ Accueil d'Escapa'd

Comme annoncé, cette société agissant dans le domaine du sport santé s'installe à proximité du magasin Croc' Nature.

Une convention a été passée avec elle (par les communes de Franois/Serre et le SIVOM pour favoriser une collaboration avec les associations et clubs locaux.

Par ailleurs, deux médecins viennent de s'installer dans les locaux.

↓ Autres projets à faire progresser

Repositionner quelques raccordements aux réseaux rue du Stade, action auprès des entreprises pour tenter de mieux fixer des emplois locaux, travailler en comité consultatif à la promotion et à l'accompagnement des transitions, tenter d'organiser davantage de services de proximité.

A cet égard nous avons répondu favorablement à la demande du boucher traiteur de Franois qui, manquant de place, a décidé de s'installer à Serre les Sapins, rue de la Machotte. C'est la commune qui a vendu le terrain nécessaire à cette installation. La construction du bâtiment est achevée sous la maîtrise d'ouvrage de la société créée par les époux DEFORET qui ont ouvert ce nouvel établissement le 2 novembre...avec nos vœux de plein succès.

Et c'est dans le même esprit, animés par la même volonté d'accueil de services de proximité, que le Conseil Municipal a décidé le 4 juillet dernier d'acheter le local commercial occupé antérieurement, rue de la Machotte, par les motos Meullenet. L'objectif de cette acquisition est clair : favoriser l'installation à Serre les Sapins d'un commerce ou de services de proximité.

L'opération d'acquisition a été menée à son terme. Il convient désormais de travailler à la recherche d'un commerce/service utile à la population intéressé par une installation à Serre les Sapins.

↓ Maîtrise de la circulation de transit, et de la vitesse des véhicules

Voilà une question récurrente qui nous mobilise depuis des années. Les avancées sont considérables.

Certains se rappelleront de notre totale mobilisation pour obtenir la création de la RD 75 en tant que route de desserte (et non de rocade de Besançon) avec l'aménagement des giratoires et du passage piéton souterrain. Ce fut déterminant pour alléger la circulation sur les rues de la Machotte et de la Faye et pour permettre un développement économique à Serre les Sapins.

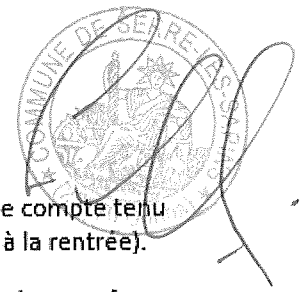
Plus tard, nous avons agi pour réduire la circulation de transit entre Pouilly et Châteaufarine avec l'installation d'écluses sur la RD 465 et de feux tricolores au carrefour RD 465/RD 108. L'effet en est très net.

Plus récemment, c'est à la problématique de la tranquillité et de la sécurité au cœur du village ancien que nous nous sommes attaqués...avec la multiplication de plateaux surélevés ayant un double objectif : ralentir la vitesse de circulation des véhicules, et inciter les véhicules en transit à choisir un autre itinéraire. Les deux objectifs sont atteints.

...avec un effet secondaire rue des Orbeux qui a supporté un transfert de circulation pour éviter les dispositifs au centre du village, et un constat rue de la Gare où les véhicules disposant d'une courte ligne droite n'y respectaient pas les limitations de vitesse.

Par conséquent, nous avons décidé de doter ces deux rues de plateaux surélevés, un rue des Orbeux, et un rue de la Gare (au carrefour de la rue Combe au Roucheret) qui sont installés depuis quelque temps, et qui produisent les résultats attendus.

Alerte : Nous avons fait part de notre désaccord quant au rétrécissement des voies d'accès au rond-point de Pirey pour en faciliter la traversée par les cyclistes (qui est un vrai problème). Or, nous savons qu'une telle



disposition engorgerait la circulation sur les RD 70 et 75 et provoquerait une recrudescence de la circulation de transit entre Pouilley et Châteaufarine !

✚ Une urgence pour l'Ecole

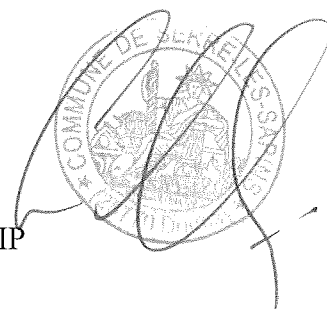
Il est très difficile de prévoir l'évolution des effectifs d'enfants à scolariser à l'Ecole communale. Ainsi la proportion d'enfants supplémentaires à scolariser en fonction des constructions dans la ZAC a été très différente selon les tranches.

Toujours est-il que c'est à la veille de l'été 2023 que nous avons appris l'ouverture d'une classe

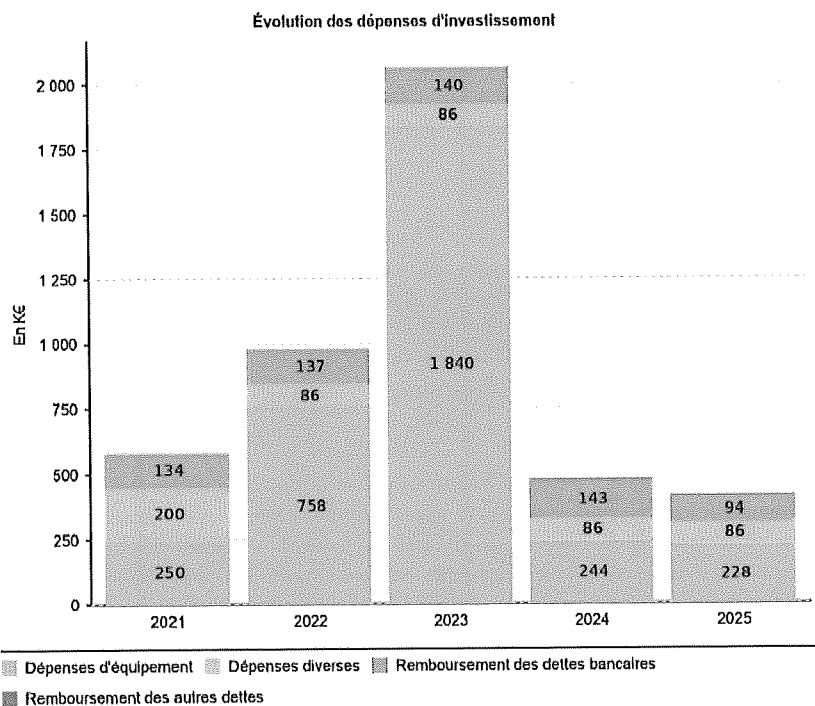
supplémentaire dans notre Ecole compte tenu des effectifs inscrits (244 élèves à la rentrée).

Plutôt que de redistribuer les surfaces conséquentes de l'Ecole, il a été décidé d'ajouter un espace supplémentaire, par décision du Conseil Municipal du 4 juillet. Et, à la rentrée du 4 septembre une nouvelle salle de 60 m², sous la forme d'un bungalow loué était disponible. Désormais il convient de réfléchir aux modalités selon lesquelles cette nouvelle surface d'éducation pourra être pérennisée...éventuellement en procédant à une nouvelle extension du bâtiment de l'Ecole.

Extraits (investissements) de la prospective établie par les services de la DDFIP (Madame Karine SABY-LAUDIJOIS) en octobre 2021



LES DÉPENSES



Deux scénarii de réalisation des différents projets d'équipement ont été établis par la commune. Le chiffrage de certains de ces projets est aujourd'hui relativement précis, mais pour d'autres, dont la réalisation n'est envisagée qu'en fin de mandature, seule une estimation a pu être transmise.

Le scénario n° 1, moins exigeant en termes de réalisation, a été retenu pour l'étude prospective.

Ce scénario prévoit les dépenses suivantes en 2022 :

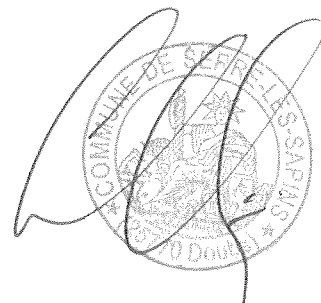
- achat foncier à la Combe à la Vaux pour 240 000€
- construction de l'atelier municipal pour 410 400€ TTC
- construction d'un skate parc pour 108 000€ TTC

L'année 2023 enregistre la plus forte dépense qui serait celle de la salle de sport pour 1 839 600€.

La réfection de l'église pour 243 600€ est programmée sur 2024.

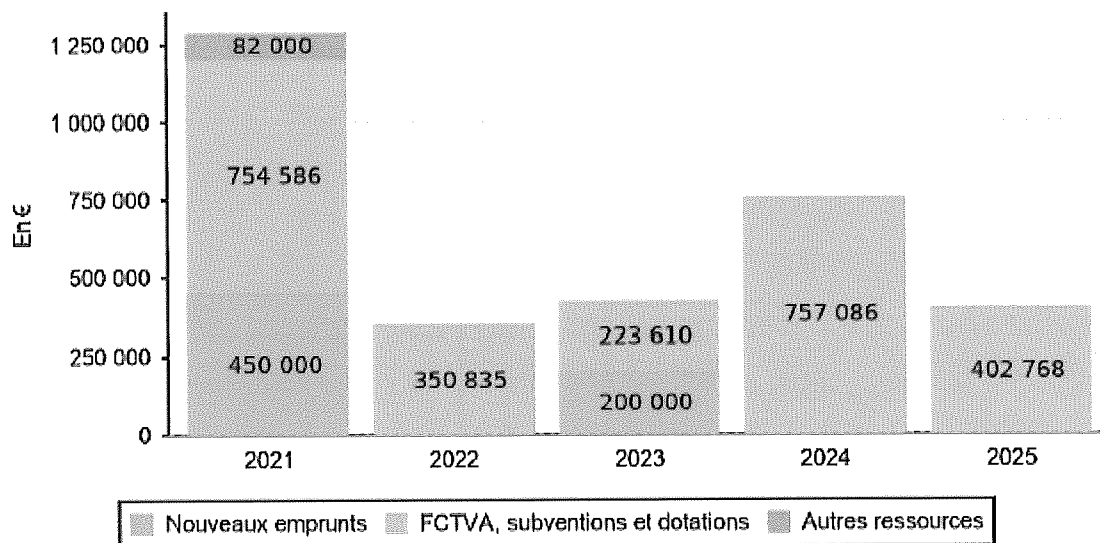
Enfin, les travaux sur le stade et le tiers lieu sont envisagés en 2025, avec une acquisition de terrain pour 108 000€ et des travaux pour le tiers-lieu pour 120 000€. Aucune estimation de dépense pour le stade n'est disponible à ce jour.

A ces dépenses d'équipement s'ajoutent en dépenses diverses le montant de l'attribution de compensation d'investissement que la commune verse chaque année à Grand Besançon Métropole (86K€) plus, en 2021, le montant des fonds de concours qui ont été inscrits au budget.



LES RECETTES

Évolution des recettes d'investissement

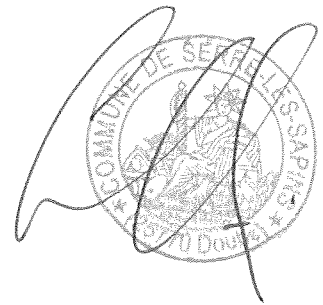


Pour financer les équipements projetés, la commune a transmis le montant des subventions estimées. A ces subventions s'ajoute le Fonds de compensation et la TVA (FCTVA) à hauteur de 16.404% de la dépense et dont le versement intervient deux ans après les travaux. Des taxes d'aménagement sont perçues en 2021, mais compte tenu de l'incertitude pesant sur la pérennité de cette recette (transfert possible à GBM), elles n'ont pas été reconduites au-delà de 2022.

	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA	183 586	242 835	41 010	57 086	301 768
subv perçues 31/10/21	563 000				
Solde subv. 2021		100 000			
TAM	8 000	8 000	0	0	0
subv atelier +skate parc			182 600		
subv salle sport				700 000	
subv eglise					101 000

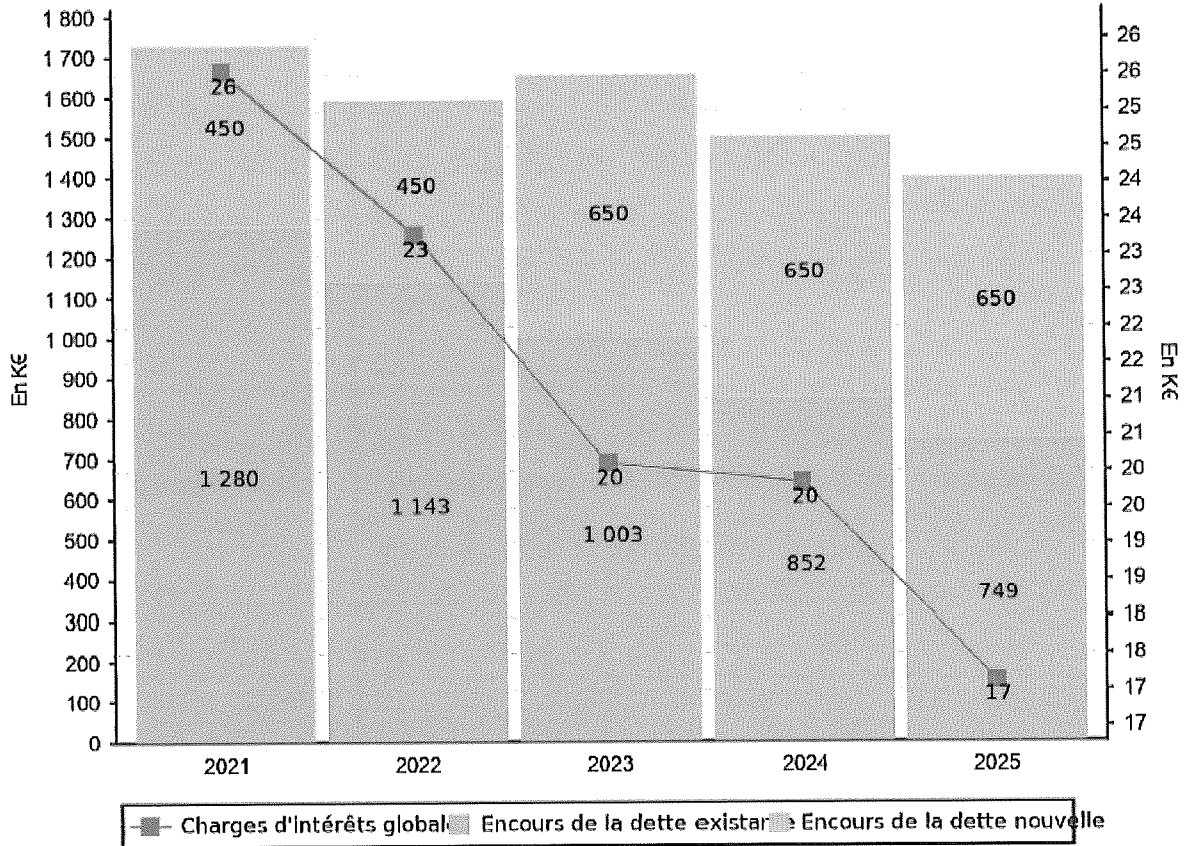
De plus, la commune a débloqué début 2021 la deuxième tranche d'un emprunt global de 650 000€ dont une partie avait déjà été encaissée l'année précédente. Par ailleurs, un deuxième emprunt est prévu dans le cadre de la présente étude en 2024 pour financer une partie de l'important projet relatif au centre sportif et consolider le fonds de roulement de la commune.

D'autres sources comme des cessions d'actifs pourraient éventuellement compléter le financement, comme la cession de 82 000€ intervenue en 2021.



L'ENDETTEMENT

Évolution de l'endettement

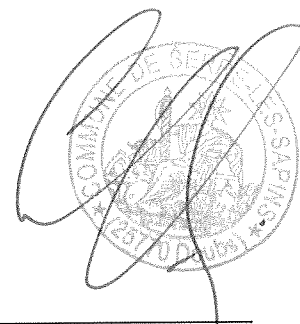


La commune supporte 6 emprunts en 2021, représentant un encours de 1730 000€.

Les charges d'intérêts décroissent rapidement au cours de la période étudiée, malgré la souscription de 450 000€ d'emprunt en 2021 et un emprunt projeté en 2023 pour 200 000€.

Cette baisse s'explique notamment par l'arrivée à son terme en 2024 d'un emprunt de 700 000€ qui avait été souscrit pour l'extension du groupe scolaire et dont le taux d'intérêt s'élève à 4,5 %.

2024 - 041



LES RATIO D'ENDETTEMENT

En %	Ratio d'endettement				
	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio encours global	1,34	1,21	1,23	1,09	0,99
Ratio hors nouveaux emprunts	0,99	0,87	0,74	0,62	0,53
Moyenne rétrospective de la strate*			0,78		

* Moyenne rétrospective observée sur la strate nationale pour l'année 2020

En %	Capacité de désendettement				
	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio encours global	5,05	4,58	4,42	3,85	3,41
Ratio hors nouveaux emprunts	3,74	3,29	2,68	2,18	1,83
Moyenne rétrospective de la strate*			3,62		

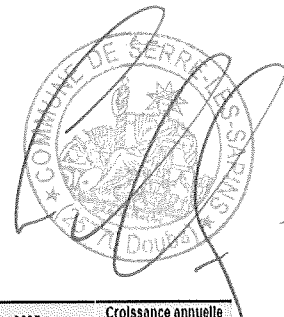
* Moyenne rétrospective observée sur la strate nationale pour l'année 2020

Le ratio d'endettement représente le poids de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement réels et permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder sa dette si elle y affectait l'intégralité de ses produits.

En 2021, la dette représente moins de 1.5 ans de produits de fonctionnement. Ce ratio est élevé mais décroît régulièrement sur la période, malgré la souscription de nouveaux emprunts.

Il est généralement admis que ce ratio ne devrait pas dépasser 2 années de recettes de fonctionnement. Sur la base d'un capital restant dû fin 2021 de 1 730 000€ et de 1.3M€ de produits de fonctionnement, la commune pourrait encore emprunter 860 000€.

La capacité de désendettement de la commune représente le temps nécessaire au remboursement de la dette si la collectivité y affectait la totalité de sa capacité » d'autofinancement. En 2021, il faudrait 5 ans de CAF pour rembourser la totalité de la dette, soit plus que la moyenne de référence à 3.62 en 2020. Cette capacité de désendettement s'améliore cependant les années suivantes sous l'effet de l'amélioration de la CAF. De plus, ce ratio est dans les limites admises tant qu'il ne dépasse pas 10 années de CAF brute. Cette dernière étant à 342 000€ en 2021 selon les données prospectives, il en résulte que la commune pourrait emprunter jusqu'à 1.73M€ sans dépasser ce seuil d'alerte.

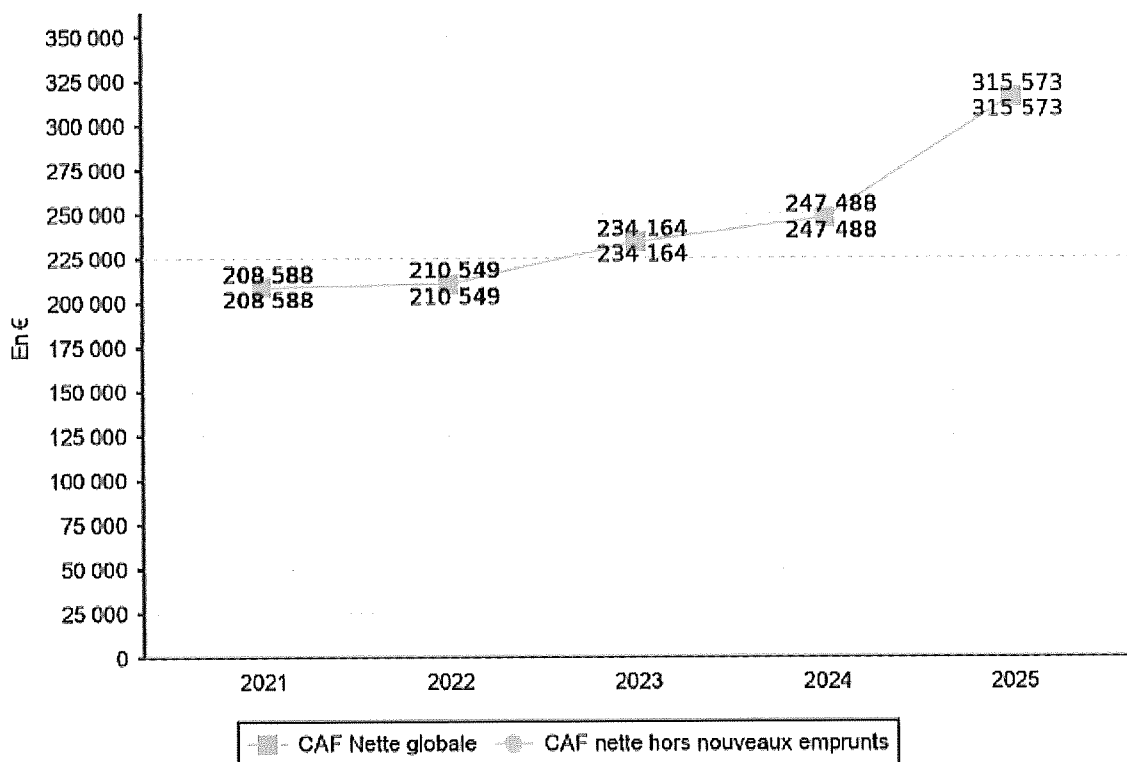


SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE

En K€	Besoin de financement global					Croissance annuelle moyenne*
	2021	2022	2023	2024	2025	
CAF Brute globale	342	347	374	390	410	9,46 %
Dépenses d'investissement	584	981	2 065	481	416	-17,39 %
Recettes d'investissement	1 287	351	424	757	403	-0,02 %
Opération pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	-
Impact sur le fonds de roulement	1 045	-282	-1 267	667	396	-
Besoin de financement initial (sans nouveaux emprunts)	-595	282	1 467	-667	-396	-

* constatée entre la dernière année de rétrospective et la dernière année de prospective.

Impact des nouveaux emprunts sur la CAF nette



La CAF brute croît de façon soutenue sur la période grâce au dynamisme des bases fiscales.

Cette croissance permettrait à la commune de financer l'ensemble des travaux d'équipement qu'elle envisage tout en ayant un recours limité à l'emprunt.

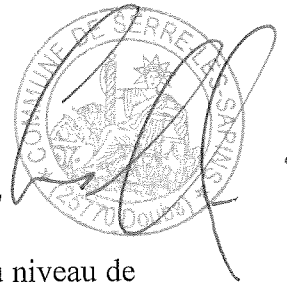
Les travaux envisagés auraient un impact négatif sur le fonds de roulement en 2022 et 2023 et pourraient nécessiter le recours ponctuel à une ligne de trésorerie.

Le fonds de roulement, qui est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation) permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Ce fonds de roulement était à 121 465€ fin 2020. Dans les hypothèses retenues, il serait prélevé de 1549K€ (282K€ en 2022 et 1267K€ en 2023) et abondé de 2108K€ (1045K€ en 2021, 667K€ en 2024 et 396K€ en 2025), soit un abondement net de 559K€, et se situerait à 680K€ fin 2025.

2024 - 043

CONCLUSION DE L'ETUDE PROSPECTIVE



Si la commune parvenait à maîtriser l'évolution de ses charges courantes au niveau de l'inflation, elle pourrait améliorer sensiblement le niveau de sa capacité d'autofinancement brute grâce à la hausse de sa première source de recettes de fonctionnement, le produit des impôts locaux, dynamisés par le programme d'aménagement de la zone des Epenottes. Cette CAF brute lui permettrait de rembourser le capital de sa dette ancienne et nouvelle tout en maintenant une CAF nette d'un bon niveau.

L'encours de la dette communale est élevé du fait des emprunts souscrits en 2019 (800 000€ pour le Groupe Scolaire et la Maison du Mieux Vivre) et 2020 (200 000€, le solde de 450 000€ ayant été encaissé en 2021).

Néanmoins, grâce à sa CAF, la commune de Serre les Sapins peut envisager la réalisation de l'intégralité de son nouveau programme d'équipement tout en limitant le recours à l'emprunt. En effet, dans la simulation proposée, un emprunt de 1 500 000€ a été rajouté en 2024 alors que la commune engagerait pour plus de 3M€ de dépenses nouvelles, sachant que la commune pourrait aller jusqu'à emprunter au maximum 860 000€ selon le ratio d'endettement, voire 1 730 000€ selon l'analyse de la capacité de désendettement.

Le fonds de roulement serait par ailleurs conforté par rapport à son niveau de 2020, et pourrait passer de 121K€ en 2020 à 679K€ en 2025.

Ainsi, la situation financière de la commune de Serre les Sapins resterait saine à l'issue de son programme d'investissement et pourrait même se trouver améliorée avec une hausse du fonds de roulement et une baisse de la dette (mais la dégradation prévisionnelle de l'épargne en 2024, de même que l'augmentation de l'investissement prévisionnel doit conduire à reconsidérer ces éléments et à maîtriser davantage les dépenses de fonctionnement).

❖ Délibération du Conseil Municipal

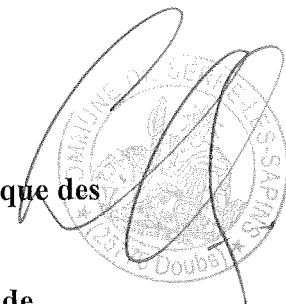
Le rapport d'orientations budgétaires et budgétaire 2024 entendu, et après en avoir délibéré,

Considérant que les orientations municipales à mettre en œuvre au plan budgétaire doivent permettre un fonctionnement satisfaisant des services communaux, tout en autorisant un niveau élevé d'investissement nécessaire à l'évolution et à l'adaptation des équipements de la commune, conformément au projet de mandat municipal,

Vu l'étude budgétaire prospective réalisée par les services de la DDFIP en octobre 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **D'approuver les orientations politiques municipales telles qu'exposées dans le présent rapport;**
- **De voter le projet de budget 2024 tel qu'il est proposé à l'assemblée, mais en soulignant qu'il sera nécessaire d'exécuter les dépenses de la section de fonctionnement de manière économe afin de dégager un résultat (épargne brute) d'environ 500 000 euros (482 000 de 2023, majorés de 50% de**



- l'accroissement des recettes fiscales issues de l'augmentation physique des bases);
- **D'approuver les orientations relatives au niveau prévisionnel d'investissement, ainsi que les orientations relatives aux modalités de financement des investissements programmés, tout en soulignant que ces orientations seront adaptées autant que de besoin particulièrement à l'occasion du vote de chaque budget annuel**
 - **Et de conserver les capacités de la commune à majorer ses recettes fiscales pour faire face à d'éventuels revers pouvant affecter les ressources du budget communal et donc de reconduire pour 2024 des taux inchangés de fiscalité locale.**

3. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2024 et de l'état 1259 (vote de la TH)

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

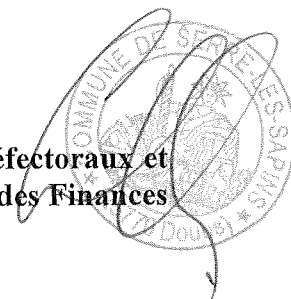
Après plusieurs années au cours desquelles le Conseil Municipal, confronté à la baisse considérable des dotations de l'Etat (la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire) qui a atteint 166 640€ en 2010, ne s'élevait plus en 2023 qu'à 45 810€ !) et au transfert de certaines charges par ce dernier (Instruction des autorisations d'urbanisme, etc.), a dû décider d'augmenter les taux de la fiscalité locale, la fiscalité de la Commune connaît une stabilité des taux depuis 2018. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels pour l'exercice 2024.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Confirmant cette stabilité, l'exposé de présentation entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de:

- **fixer pour 2024 les taux d'imposition suivants et ainsi de reconduire des taux communaux inchangés depuis 2017 :**
 - **Taxe d'habitation : 10.29%**
 - **Taxe sur les propriétés foncières bâties : 35.49 % (1)**
 - **Taxe sur les propriétés foncières non bâties : 38.44 %**

(1) Ce taux intégrant depuis 2021 le taux départemental transféré à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation



- charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

4. Affectation du résultat 2023 du Budget Communal 2024

Vu le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 (exercice N-1) soit 482 448.63€ ;

Vu le résultat de la section d'investissement déficitaire de 409 904.60€ (résultat repris au compte DI 001) ;

Mais considérant en parallèle que sont inscrits, des Restes à Réaliser d'un montant total de 365 900€ en Dépenses d'Investissement et aucun en Recettes d'Investissement, cela conduisant à un besoin de financement de 365 900€.

Et considérant qu'il convient de donner une affectation au résultat de fonctionnement par délibération du Conseil Municipal,

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide d'affecter la totalité de l'excédent à la section d'investissement du budget Communal 2024 sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », soit 482 448.63€, afin de couvrir les besoins en investissement, cette affectation couvrant d'abord le financement des restes à réaliser qui sont visés plus haut,
- Et autorise Monsieur le Maire à réaliser un titre au compte 1068 pour un montant de 482 448.63€.

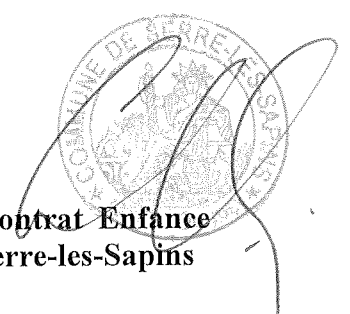
5. Affectation du résultat 2023 du Budget Photovoltaïque 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Considérant l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au 31/12/2023 de 2 501.70€ sur le budget Photovoltaïque,

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité de reprendre les résultats au budget primitif 2024 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour 2 501.70€ en recettes de fonctionnement.

2024 - 047



7.2 – ADOPTION DE L'AVENANT 2024 relatif à l'application du contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Franois Serre-les-Sapins

Vu la délibération relative au budget 2024 du contrat Enfance Jeunesse de l'association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'adopter l'avenant d'un montant de 92 159.03€ concernant le contrat enfance jeunesse volet enfance avec l'association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins pour l'année 2024 et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- d'ouvrir un crédit de 92 159.03€ sur le compte 611 « Contrats prestations de services » sur le budget communal 2024,
- et de verser 92 159.03€ à l'Association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins.

8. Contrat enfance et jeunesse – Budget et avenant 2024 de l'AFR Pouilley les Vignes

8.1- CONVENTION D'OBJECTIFS 2021-2024 du Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes « Action Jeunes »

Le contrat enfance jeunesse volet jeunesse avec l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes est défini dans la nouvelle convention d'objectifs 2021 2024.

Pour équilibrer les dépenses du Budget 2024, outre la participation des familles et divers concours, la commune de Serre les Sapins apportera à l'association une participation de **4 794.78€**.

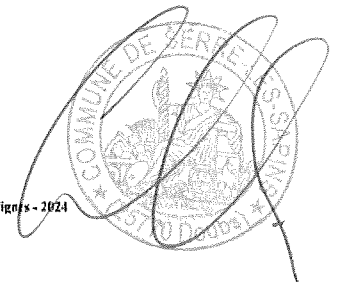
Après présentation du budget de l'Association Familles Rurales de Pouilley-les-Vignes, annexé à la présente, le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

Annexe : Budget 2024



Budget Ados
du 01/01/24 au 31/12/24

Asso Pouilly les Vignes - 2024



N° des comptes	CHARGES	Montant	N° des comptes	PRODUITS	Montant
60	ACHATS	2 536,37 €	70	PRESTATION DE SERVICE	10 557,89 €
	Alimentation Restora	1 729,00 €		Participat des foillie	10 557,89 €
	Fournitures d'activités	59,97 €		Vente de marchandises	
	Eau électricité			Part. associations MAD personnel	
	Carburants (Diesel et Carburants)	46,04 €		Remise accordée	
	Forfait de chauffage	167,20 €		Participat. diverses	
	Achat de marchandises			CAF P50 P51	
	Régimes accordés			MSA P50 P51	
	Fournitures diverses	54,17 €	73	CONCOURS PUBLICS	9 563,62 €
61	SERVICES EXTERIEURS	1 806,89 €		Sub. Inter. territor. CAF	7 069,09 €
	Soins médicaux repas	500,00 €		CAF MSA P50	2 495,94 €
	MAD locaux	469,04 €		CAF MSA P51	
	Locations	199,82 €		Subvention MSA	
	Entretien et réparation	110,54 €		Subvention Contrat départemental	
	Prime d'entretien	166,34 €		Subvention Contrat Régional	
	Services extérieurs divers			Subventions diverses	
	Luziers et charges, location locaux		74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	26 377,02 €
	Documentation générale (J-AVM)			Subventions Etat	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 483,18 €		Sub. Inter. communales	
	Programme pédagogique	1 640,43 €		Sub. Inter. intercommunales	
	Honoraires	150,54 €		Sub. Inter. Conseil régional	
	Frais de déplacement	8,38 €		Sub. Inter. Contrat départemental	12 069,04 €
	Reception restaurat			SYND. DE LA LANTIERRE	9 467,84 €
	Hébergement	1 080,00 €		COMMUNIS DE TRANOIS ET SERRI LES SAPINS	4 794,78 €
	Frais de structure divers	124,21 €		Sub. Inter. CAF	
	Transports			Sub. Inter. intercommunales	
	MAD du personnel	1 434,62 €		Subventions diverses	
63	IMPOTS ET TAXES	41,82 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	Taxe sur salaires			UDAF F de gestion	
	Taxes diverses	41,82 €		Produits divers de gestion courante	
64	FRAIS DE PERSONNEL	32 478,29 €		Calculs de Territoire fédérés	
	Fonction de personnel	297,20 €	76	PRODUITS FINANCIERS	
	Frais divers			Produits financiers divers	
	Médecine du travail	192,09 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	Régimes de personnel	31 089,00 €		Produits exceptionnels	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			Produits sur ventes actuelles	
	Subventions accordées			Produits des cessions d'actifs	
	Pertes sur cessions immobilisables			Quote part de sub. équipement	
	Charges diverses de gestion courante			Produits exceptionnels	
	Cotisations d'activités scolaires		78	REPRISE D'AMORTISSEMENTS	
66	CHARGES FINANCIERES			Reprises sur provisions	
	Frais financiers divers		79	TRANSFERTS DE CHARGES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			Autres transferts de charges d'exploitation	
	Charges exceptionnelles			Transferts de charges Contrat CPAM	
	Charges sur exercices antérieurs				
	VNC constatés au 31/12/23				
	Charges diverses de gestion courante				
68	DOTATIONS	1 340,56 €			
	Dotations aux amortissements	1 340,56 €			
	Dotations départ et retour				
	Produits charges et ratios divers				
	TOTAL	46 409 €		TOTAL	46 409 €

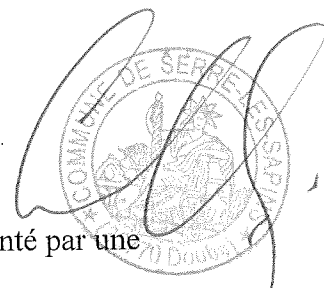
Plus de recettes : 4,14 €
Où de dépenses : 11 206,81 €

8.2- ADOPTION DE L'AVENANT 2024 relatif à l'application du contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Pouilly les Vignes

Vu la délibération relative au budget 2024 du contrat Enfance Jeunesse avec l'association Familles Rurales de Pouilly les Vignes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'adopter l'avenant d'un montant de 4 794.78€ concernant le contrat enfance jeunesse volet Jeunesse avec l'association Familles Rurales de Pouilly les Vignes pour l'année 2024 et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- d'ouvrir un crédit de 4 794.78€ sur le compte 611 « Contrats prestations de services » sur le Budget Communal 2024,
- et de verser 4 794.78€ à l'Association Familles Rurales de Pouilly les Vignes.



9. Subvention 2024 au CCAS

Le budget du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE est alimenté par une subvention de la Commune au profit du dit CCAS.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 9 736.07€ et de la mandater sur le compte 657363 « CCAS/CIAS ».

10. Admission en non-valeur

Dans le cadre de l'apurement de sommes irrécouvrables, le Trésorier de la Commune a produit la liste d'admission en non-valeur relative à des liquidations judiciaires ou des certificats d'irrecouvrabilité de certains administrés, cette liste s'élève à un montant total de 164.30 €.

Il y a lieu de procéder à l'annulation définitive de ces créances non soldées pour la somme totale de 164.30€.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » pour le montant des annulations à effectuer sur le Budget Communal 2024, soit 164.30€.

11. Budget Communal 2024

A l'issue de la présentation du projet de budget primitif 2024 annexé à la présente délibération, après en avoir délibéré :

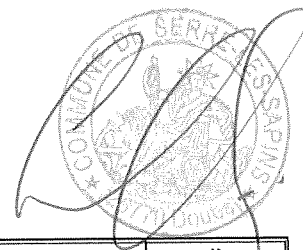
Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur :

- tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses) ;
- tous les chapitres de la section d'investissement (recettes et dépenses) ;
- et la balance générale du budget.

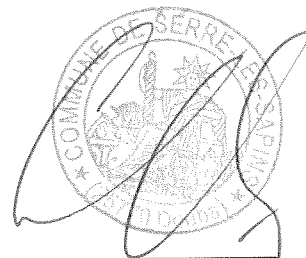
Annexe BP Communal 2024

2024 - 050

SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 457 429,40	4 233 234,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	365 900,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	409 904,60	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 233 234,00	4 233 234,00
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 714 006,04	1 714 006,04
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 714 006,04	1 714 006,04
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 947 240,04	5 947 240,04



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	40 000,00	2 200,00	63 800,00	63 800,00	66 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	138 540,30	0,00	113 000,00	113 000,00	113 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 335 100,00	350 300,00	2 787 700,00	2 787 700,00	3 138 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 513 640,30	352 500,00	2 964 500,00	2 964 500,00	3 317 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	136 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	13 400,00	0,00	0,00	13 400,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	118 250,00	118 250,00	118 250,00
Total des dépenses financières		136 000,00	13 400,00	333 250,00	333 250,00	346 650,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 649 640,30	365 900,00	3 297 750,00	3 297 750,00	3 663 650,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	619 667,41		149 050,40	149 050,40	149 050,40
041	Opérations patrimoniales (7)	709,92		10 629,00	10 629,00	10 629,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		620 377,33		159 679,40	159 679,40	159 679,40

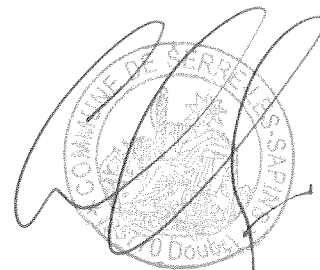
TOTAL	4 270 017,63	365 900,00	3 457 429,40	3 457 429,40	3 823 329,40
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	409 904,60
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 233 234,00
---	---------------------



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	69 000,00	0,00	64 500,00	64 500,00	64 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 595 872,51	0,00	3 192 562,70	3 192 562,70	3 192 562,70
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 664 872,51	0,00	3 257 062,70	3 257 062,70	3 257 062,70
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	74 290,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	398 611,74	0,00	482 448,63	482 448,63	482 448,63
138	Autres subventions Invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	7 060,00	0,00	3 058,00	3 058,00	3 058,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		479 961,74	0,00	520 506,63	520 506,63	520 506,63
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 144 834,25	0,00	3 777 569,33	3 777 569,33	3 777 569,33

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	340 448,30		205 085,63	205 085,63	205 085,63
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	610 657,41		140 050,04	140 050,04	140 050,04
041	Opérations patrimoniales (10)	700,92		10 620,00	10 620,00	10 620,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		968 825,69		455 684,67	455 684,67	455 684,67

TOTAL	4 111 659,94	0,00	4 233 234,00	4 233 234,00	4 233 234,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 233 234,00
---	---------------------



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	488 030,00	0,00	492 500,00	492 500,00	492 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	385 400,00	0,00	410 100,00	410 100,00	410 100,00
014	Atténuations de produits	68 000,00	0,00	68 200,00	68 200,00	68 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6585) (3)	180 365,64	0,00	216 270,37	216 270,37	216 270,37
6585	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 121 795,64	0,00	1 187 070,37	1 187 070,37	1 187 070,37
66	Charges financières	32 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 154 295,64	0,00	1 268 970,37	1 268 970,37	1 268 970,37

023	Virement à la section d'investissement (4)	345 448,36		205 985,63	205 985,63	205 985,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	010 067,41		140 050,04	140 050,04	140 050,04
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		966 115,77		445 035,67	445 035,67	445 035,67

TOTAL	2 120 411,41	0,00	1 714 006,04	1 714 006,04	1 714 006,04
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

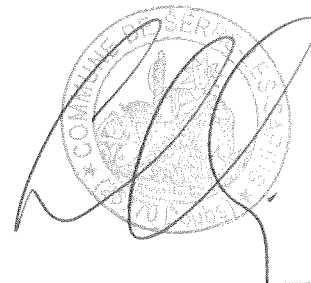
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 714 006,04
--	---------------------

2024 - 054

SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RGA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	138 350,00	0,00	69 550,00	69 550,00	69 550,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	219 000,00	0,00	219 000,00	219 000,00	219 000,00
731	Fiscalité locale	996 331,00	0,00	1 118 101,00	1 118 101,00	1 118 101,00
74	Dotations et participations (3)	126 956,00	0,00	136 500,00	136 500,00	136 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	19 000,00	0,00	20 805,00	20 805,00	20 805,00
Total des recettes de gestion courante		1 500 637,00	0,00	1 564 956,00	1 564 956,00	1 564 956,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	107,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 500 744,00	0,00	1 564 956,00	1 564 956,00	1 564 956,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	619 667,41		149 050,04	149 050,04	149 050,04
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		619 667,41		149 050,04	149 050,04	149 050,04

TOTAL	2 120 411,41	0,00	1 714 006,04	1 714 006,04	1 714 006,04
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 714 006,04
--	---------------------



Annexe : Rapport de présentation budgétaire

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024
Présentation générale

Le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif Communal 2024 au cours de la séance du Conseil Municipal du mardi 2 avril 2024.

On s'emploiera ici à exposer les grands équilibres du budget, en renvoyant pour son contenu détaillé à l'examen du dossier qui suit.

Enfin, pour replacer le budget 2024 sur la trajectoire financière et budgétaire adoptée par la commune, on se référera aux éléments de perspectives sur lesquels se sont fondés les choix et les décisions prises.

● Les grands équilibres du budget

→ Les crédits de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 714 006,04 €** tant en recettes qu'en dépenses.

Il est prévu un virement vers la section d'investissement de **295 985,63 €**.

Compte tenu des besoins d'investir, l'épargne de gestion (et l'épargne nette) constituant le « moteur » de la capacité de la commune à investir, il sera nécessaire de réaliser in-fine un résultat de fonctionnement à la fin de l'année 2024 (fin de l'exécution budgétaire) d'environ 500 000 €.

Par conséquent, les crédits ouverts ne devront être consommés qu'à **70,83 %**.

S'agissant des recettes de la commune pour 2024, on notera :

- une évolution des recettes fiscales prévisionnelles (TF + TFNB + THS + compensation TFPB) qui passent de 1 043 337 € à **1 143 402 €** soit **8,75 %** de hausse.
- une recette du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) d'un peu moins de **19 000 €** qui devrait disparaître à court terme (GBM risquant de ne plus en être bénéficiaire)
- la dotation solidarité communautaire versée par GBM (*134 996,19 € en 2023*) est une recette qui ne peut être garantie d'une année sur l'autre
- le volet forfaitaire de la DGF estimé à **45 000 €** (*48 810 € en 2023, 46 536 € en 2022*) (*166 640 € en 2010 !*)

Nous retiendrons qu'au final, la section de fonctionnement, toutes évolutions intégrées, enregistre une tendance défavorable (baisse de l'épargne prévisionnelle) qui nécessitera une exécution d'autant plus rigoureuse et économe.



La section d'investissement quant à elle s'élève au total à **4 233 234,00 €** qui intègrent en dépenses des opérations d'ordre, le remboursement en capital de la dette, et les crédits ouverts par programme.

Ce montant de plus de 4 233 000 € est un niveau qui résulte de l'engagement d'un programme conséquent de travaux s'échelonnant sur plusieurs années.

Pour financer toutes les opérations, et équilibrer la section d'investissement (règle budgétaire), il est nécessaire d'inscrire un recours à l'emprunt de 3 192 562,70 €.

Or, selon le tableau de marche arrêté en 2023, il était convenu de limiter le recours à l'emprunt (MT ou LT) à 1 730 000 € sur la période concernée par les grands travaux.

Il est à noter que si les objectifs (500 000 €/an) en termes d'épargne sur 2024 et 2025 sont atteints, ainsi que l'obtention de diverses subventions estimées à 500 000 €, la somme de 1 500 000 € sera à défalquer de la somme du recours à l'emprunt nécessaire.

Pour 2024, un recours à l'emprunt de **1 500 000 €** est nécessaire pour financer les grands projets pluriannuels.

La section d'investissement du projet de budget 2024 s'équilibre avec :

- Un niveau de dépenses d'investissement prévues (dépenses qui s'étaleront sur plusieurs années) : **4 233 234,00 €**
- Un niveau équivalent de recettes dont les éléments principaux sont :
 - L'affectation du résultat de fonctionnement 2023 : **482 448,63 €**
 - Le FCTVA : **29 438,34 €**
 - Le recours à l'emprunt : **3 192 562,70 €*** (voir § supra)
 - La dotation aux amortissements qui est une forme de transfert entre sections 149050 € (opérations d'ordre)

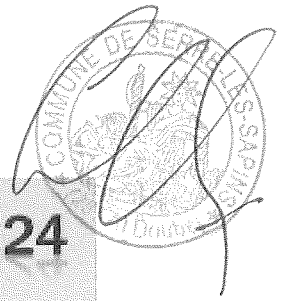
Mais aussi, de recettes étant essentiellement constituées :

- Des subventions attendues **65 000 €**
- Du projet de transfert de section à section **295 985,63 €** dont le montant sera en réalité constitué du résultat de fonctionnement 2024.

Si l'urgence s'en fait sentir au cours de l'exercice, il sera nécessaire de procéder aux arbitrages indispensables dans le cadre d'une décision modificative.

● Le contenu détaillé du budget

Pour prendre connaissance du détail des projets des BP 2024 (Commune, Caveaux et Photovoltaïque), chacun est invité à se reporter au dossier remis aux élus.



BP COMMUNAL 2024

Dépenses

Section de fonctionnement

1 714 006,04 €

Section d'investissement

4 233 234,00 €

Recettes

Section de fonctionnement

1 714 006,04 €

Section d'investissement

4 233 234,00 €

Global : 5 947 243,04 €



Communal (lignes principales)

2024

Fonctionnement

Impôts, taxes
1 143 402 €

Etat (DGF-DSR)
64 000 €

DSC + Fond Dpt
219 000 €

Produits des services
90 365 €

Charges personnel + Elus
473 100 €

Charges générales
492 500 €

Intérêts emprunts
80 000 €

Virement vers RI
205 965 €

Investissement

Virement de DF
205 965 €

Excédent Foncl. 2023
482 448 €

Solde 2023 reporté
0 €

Subventions Investissement
54 500 €

Emprunt
3 152 562 €

FCTVA
25 000 €

Solde 2023 reporté
409 904 €

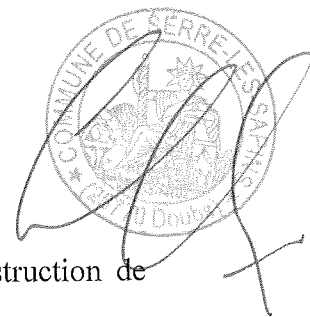
Subv. Equip.
113 000 €

Reste à réaliser
365 900 €

Remboursement emprunt
215 000 €

Dépenses vers B. photovoltaï.
100 000 €

Projets
2 770 000 €



12. Budget Caveaux 2024

A l'issue de la présentation du projet de budget primitif 2024 relatif à la construction de caveaux annexé à la présente délibération, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur:

- tous les chapitres de la section d'exploitation (recettes et dépenses),
- tous les chapitres de la section d'investissement (recettes et dépenses),
- et la balance générale du budget.

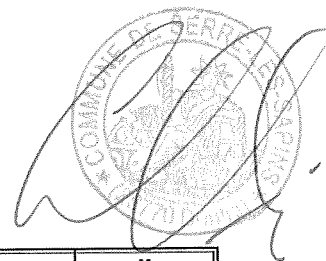
Annexe BP Caveaux 2024

SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	75 926,00	75 926,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	75 926,00	75 926,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	75 926,00	79 176,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 3 250,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	79 176,00	79 176,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	155 102,00	155 102,00

2024 - 059

SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - BP - 2024



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 707,40		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	61 678,00		60 926,00	60 926,00	60 926,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		63 445,40		60 926,00	60 926,00	60 926,00
TOTAL		63 445,40	0,00	75 926,00	75 926,00	75 926,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 926,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	61 678,00		75 926,00	75 926,00	75 926,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		61 678,00		75 926,00	75 926,00	75 926,00
TOTAL		61 678,00	0,00	75 926,00	75 926,00	75 926,00

+

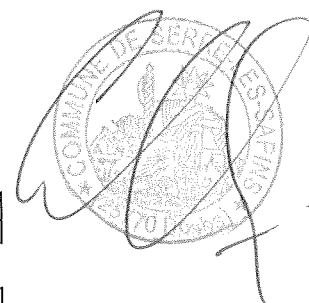
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 926,00
---	------------------

2024-060

SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - BP - 2024



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	61 678,00		75 926,00	75 926,00	75 926,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	61 678,00		75 926,00	75 926,00	75 926,00
	TOTAL	65 680,00	0,00	75 926,00	75 926,00	75 926,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	3 250,00
---	--	-----------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	79 176,00
---	---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	18 250,00	18 250,00	18 250,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	18 250,00	18 250,00	18 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	18 250,00	18 250,00	18 250,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 707,40		0,00	0,00	0,00

SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - BP - 2024

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	61 678,00		60 926,00	60 926,00	60 926,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	63 445,40		60 926,00	60 926,00	60 926,00
	TOTAL	63 445,40	0,00	79 176,00	79 176,00	79 176,00


+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	--	-------------


=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	79 176,00
---	---	------------------

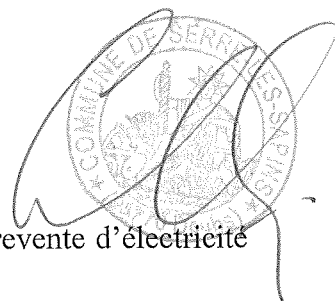
2024 - 061

Annexe Rapport de présentation budgétaire



		BP CAVEAUX		2024
Dépenses		Recettes		
Section de fonctionnement		Section de fonctionnement		
75 926 €		75 926 €		
Section d'investissement		Section d'investissement		
79 176 €		79 176 €		
Global : 155 102 €				

		CAVEAUX		2024
SECTION FONCTIONNEMENT				
Déficit antérieur	0 €	Excédent antérieur	0 €	
Achats de matériels	15 000,00 €			
Sortie de stock	60 926,00 €	Entrée en stock	75 926,00 €	
TOTAL DEPENSES	75 926,00 €	TOTAL RECETTES	75 926,00 €	
SECTION INVESTISSEMENT				
Déficit reporté	3 250,00 €	Solde d'exécution de la section d'investissement	0 €	
Entrée en stock	75 926,00 €	Sortie de stock	60 926,00 €	
		Avance budget général	18 250,00 €	
TOTAL DEPENSES	79 176,00 €	TOTAL RECETTES	79 176,00 €	



13. Budget Photovoltaïque 2024

A l'issue de la présentation du projet de budget primitif 2024 relatif à la revente d'électricité annexé à la présente délibération, après en avoir délibéré,

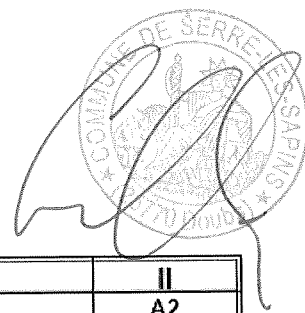
Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur:

- tous les chapitres de la section d'exploitation (recettes et dépenses),
- tous les chapitres de la section d'investissement (recettes et dépenses),
- et la balance générale du budget.

Annexe BP Photovoltaïque 2024

SERRE LES SAPINS - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 501,70	4 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 501,70
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	6 501,70	6 501,70
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	103 058,00	103 058,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	103 058,00	103 058,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	109 559,70	109 559,70



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 506,11	0,00	1 593,70	1 593,70	1 593,70
Total des dépenses de gestion des services		1 556,11	0,00	1 643,70	1 643,70	1 643,70
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	400,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 556,11	0,00	3 443,70	3 443,70	3 443,70
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	3 058,00		3 058,00	3 058,00	3 058,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 058,00		3 058,00	3 058,00	3 058,00
TOTAL		5 014,11	0,00	6 501,70	6 501,70	6 501,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 501,70
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00

+

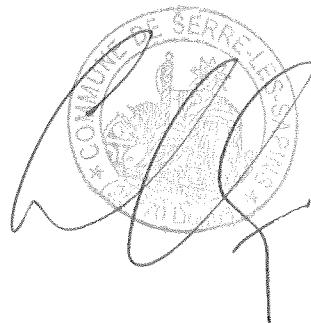
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 501,70
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 501,70
---	-----------------

2024 - 064

SERRE LES SAPINS - BUDGET PHOTOVOLTAIQUE - BP - 2024



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 058,00	0,00	3 058,00	3 058,00	3 058,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 058,00	0,00	3 058,00	3 058,00	3 058,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 058,00	0,00	103 058,00	103 058,00	103 058,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 058,00	0,00	103 058,00	103 058,00	103 058,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 058,00
--	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

SERRE LES SAPINS - BUDGET PHOTOVOLTAIQUE - BP - 2024

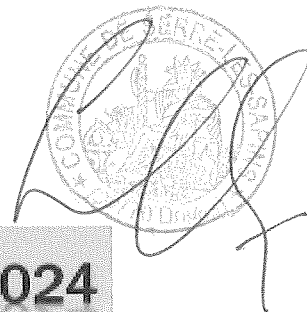
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	3 058,00		3 058,00	3 058,00	3 058,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 058,00		3 058,00	3 058,00	3 058,00
	TOTAL	3 058,00	0,00	103 058,00	103 058,00	103 058,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 058,00
--	------------

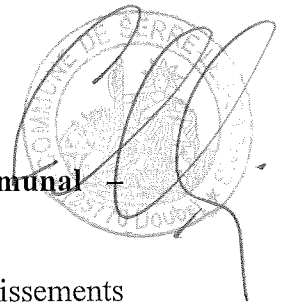
2024 - 065

Annexe Rapport de présentation budgétaire



BP PHOTOVOLTAÏQUE 2024	
Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement 6 501,70 €	Section de fonctionnement 6 501,70 €
Section d'investissement 103 058,00 €	Section d'investissement 103 058,00 €
Global : 109 058,70 €	

PHOTOVOLTAÏQUE 2024			
SECTION FONCTIONNEMENT			
Droits de passage EDF	50,00 €	Excédent antérieur	2501,70 €
Amortissement	3 058,00 €	Vente de produits	4 000,00 €
Autres (équilibre Fonct)	1 593,70 €		
Impôts sur bénéfices	1 800,00 €		
TOTAL DEPENSES	6 501,70 €	TOTAL RECETTES	6 501,70 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Achats matériels	100 000,00 €	Avance du budget communal	100 000,00 €
Autres dettes (remboursement BP)	3 058,00 €	Amortissement	3 058,00 €
TOTAL DEPENSES	103 058,00 €	TOTAL RECETTES	103 058,00 €



14. Conclusion d'un emprunt pour les investissements du BP Communal Rectificatif

En vue d'assurer le financement d'une partie de son programme d'investissements 2024 du Budget Principal, la Commune de Serre les Sapins a procédé à une consultation financière qui s'est terminée le 5 mars dernier, afin de contracter un emprunt de 1 500 000.00€.

Les organismes bancaires suivants ont été consultés:

- Banque Postale, 3 rue des Corroyeurs à Dijon (2100)
- Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, 1 place de la 1^{ère} armée française à Besançon (25087)
- Crédit Mutuel, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à Strasbourg (67913)
- Crédit Agricole, 11 avenue Elisée Cusenier à Besançon (25084)
- Caisse d'Épargne, 9 chemin des Montboucons à Besançon (25000)
- Société Générale, 17D rue Alain Savary à Besançon (25000)
- BNP Paribas, 2F avenue des Montboucons à Besançon (25015)
- Crédit Coopératif, 7 avenue des Montboucons à Besançon (25043)
- ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, 118 avenue des Champs-Élysées à Paris (75008)
- Caisse des Dépôts et Consignations, 4 rue Gabriel Plançon à Besançon (25044).

Suite à cette consultation lancée par la Commune, quatre établissements ont présenté leurs offres de financement, et la Société Générale s'est excusée de ne pas répondre à la consultation par rapport à la taille de la commune (inférieure à 10 000 habitants).

L'offre de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, à taux fixe de 3.74% en échéances trimestrielles sur une durée de 15 ans, a été la plus avantageuse du point de vue de la charge financière. Le mode d'amortissement du capital (progressif ou constant) n'avait qu'un très faible impact sur l'annuité payée compte tenu de la faiblesse du taux d'intérêt servant au calcul des échéances. Il a été proposé de retenir un amortissement constant du capital, légèrement plus avantageux financièrement.

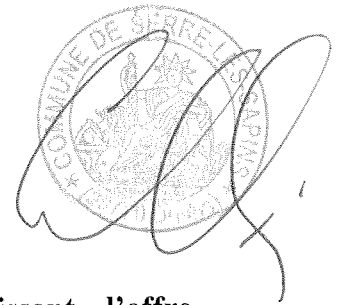
Le déblocage des fonds sur cette offre sera réalisé en totalité dans les 6 mois suivant l'établissement du contrat (dont un déblocage d'au minimum 20% du montant du crédit dans les 4 mois suivant l'édition du contrat). Les frais de dossier s'élèveront à un montant de 1 500€.

Lors du Conseil Municipal du 12 mars dernier, l'offre économiquement la plus avantageuse de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté a été choisie à l'unanimité.

Or, pour être complète, cette délibération comporte plusieurs mentions manquantes, à savoir:

- le montant total des intérêts : soit 427 762,50 €
- le montant des échéances, soit des trimestrialités dégressives de 39 025,00 à 25233,75€
- le mode d'amortissement : amortissement en capital constant
- la périodicité retenue, soit : trimestrielle
- la mention réglementaire concernant le remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée en cas de remboursement anticipé.

2024 - 067



Il est donc nécessaire d'ajouter ces mentions dans la délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, choisissant l'offre économiquement la plus avantageuse, confirme à l'unanimité:

- De retenir la proposition de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, située 1 place de la 1^{ère} armée française à Besançon (25087) avec les précisions contractuelles suivantes:

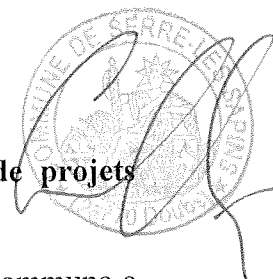
- **Montant du capital emprunté: 1 500 000€**
 - **Durée d'amortissement: 15 ans**
 - **Taux de l'emprunt : taux fixe à 3.74%**
 - **Amortissement du capital : constant**
 - **Frais de dossier : 1 500€**
 - **Montant total des intérêts : 427 762,50 €**
 - **Montant des échéances, soit des trimestrialités dégressives de 39 025,00 à 25 233,75 €**
 - **Mode d'amortissement : amortissement en capital constant**
 - **Périodicité retenue: trimestrielle**
 - **Mention réglementaire concernant le remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée en cas de remboursement anticipé.**
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus.**

15. Rénovation de la façade du groupe scolaire

Monsieur le Maire explique que le projet de délibération concernant la rénovation de la façade du groupe scolaire doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure.

La Commune doit en effet redéfinir certains éléments techniques. Une nouvelle consultation, conforme à ses besoins, sera relancée dans les semaines à venir.

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du Conseil Municipal.



16. Signature du protocole d'accord d'études pour le développement de projets photovoltaïques

Dans une recherche d'économie d'énergies et de développement durable, la Commune a sollicité SEDIA pour une étude pré opérationnelle en vue de l'installation de systèmes photovoltaïques sur son territoire communal. Celle-ci fait suite aux premières études réalisées par le bureau d'étude Planair, mandaté par le Grand Besançon Métropole, qui a permis d'estimer le potentiel de production et d'autoconsommation sur le patrimoine communal.

Monsieur le Maire propose d'arrêter le protocole concernant la répartition du coût des honoraires liés aux études préalables nécessaires à la réalisation de l'opération. A la suite des études menées, la Commune se positionnera sur la suite opérationnelle et notamment les modalités de portage.

Dans le protocole, joint en annexe, SEDIA s'engage à mener des études de faisabilité pour favoriser le développement de projets photovoltaïques sur le patrimoine de la commune de Serre les Sapins (bâtiments publics, privés et particuliers). Dans la continuité des études menées par Planair, SEDIA approfondira la faisabilité technique, financière, administrative d'une opération d'autoconsommation collective, en élargissant le périmètre des bâtiments susceptibles d'être raccordés (bâtiments privés notamment) et proposera des solutions pour l'autoconsommation individuelle, à la fois pour les bâtiments publics pour lesquels cela s'avérerait pertinent et pour les particuliers. SEDIA contribuera à la préparation et participera à la réunion publique prévue par la collectivité pour présenter les options retenues. A cette occasion, SEDIA proposera des rencontres aux entreprises intéressées pour développer des solutions photovoltaïques sur leur patrimoine, en particulier en tiers-financement. Ces différentes options seront sécurisées sur le plan juridique, financier (gains estimés), technique. Le volume de temps à passer pour cette phase d'approfondissement est estimé à 16,5 jours, valorisés à 750 €/j, incluant une réunion de lancement et une réunion de restitution.

En cas d'accord de la Commune pour un montage proposé par SEDIA impliquant soit Sédia, soit Territoire 25, un contrat sera rédigé entre la Commune et Sedia ou Territoire 25 ; le montant des études préalables engagées sera alors intégré au bilan de l'opération.

En cas de refus de la Commune de poursuivre avec Sedia ou Territoire 25, au vu des modalités proposées, l'intégralité des dépenses d'études engagées par SEDIA reviendra à la charge de la Commune. La Commune accepte cette clause et s'engage à régler à SEDIA, sur présentation d'une facture, la dépense d'études, soit 12 375€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **D'accepter les termes du protocole proposé par la société SEDIA, située à Besançon (25000), pour mener des études de faisabilité afin de favoriser le développement de projets photovoltaïques sur le patrimoine de la Commune (bâtiments publics, privés et particuliers)**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole ou tout autre document nécessaire.**

2024 - 069

Annexe : protocole d'accord



Serre les Sapins



Développement de projets photovoltaïques sur la commune de Serre-les-Sapins

PROTOCOLE D'ACCORD D'ETUDES

ENTRE :

La société **sedia**, société anonyme au capital de 15 026 816 € dont le siège social est à Besançon, 6 rue Louis Garnier, représentée par M. Bernard BLETON, Directeur Général Délégué, ci-après dénommée « **sedia** » ou « la Société ».

d'une part,

ET

La **Commune de Serre-les-Sapins**, dont le siège est situé 16, rue de la **Machotte**, 25770 SERRE-LES-SAPINS, représentée par Monsieur Gabriel BAULIEU, son Maire en exercice, ci-après dénommée par les mots « la Collectivité » ou « la Ville de Serre-les-Sapins »,

d'autre part,

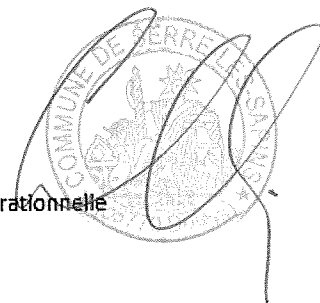
OBJET : ETUDES POUR LA REALISATION DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES A SERRES-LES-SAPINS

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET RAPPELÉ CE QUI SUIT :

Dans une recherche d'économie d'énergies et de développement durable, la commune a sollicité **sedia** pour une étude **préopérationnelle** en vue de l'installation de systèmes photovoltaïques sur son périmètre. Celle-ci fait suite aux premières études réalisées par le bureau d'étude **Planajr**, mandaté par le Grand Besançon Métropole, qui a permis d'estimer le potentiel de production et d'autoconsommation sur le patrimoine communal.

Les parties signataires sont parvenues à un accord et ont décidé et arrêté le présent protocole concernant la répartition du coût des honoraires liés aux études préalables nécessaires à la réalisation de l'opération.

2024 - 070



A la suite des études menées, la commune de Serre-les-Sapins se positionnera sur la suite opérationnelle et notamment les modalités de portage.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES :

1. Engagements de sedia

sedia s'engage à mener des études de faisabilité pour favoriser le développement de projets photovoltaïques sur le patrimoine de la commune de Serre-les-Sapins (bâtiments publics, privés et particuliers).

- Dans la continuité des études menées par Planair, sedia approfondira la faisabilité technique, financière, administrative d'une opération d'**autoconsommation collective**, en élargissant le périmètre des bâtiments susceptibles d'être raccordés (bâtiments privés notamment).
- sedia proposera des solutions pour l'**autoconsommation individuelle**, à la fois pour les bâtiments publics pour lesquels cela s'avérerait pertinent et pour les particuliers.
- sedia contribuera à la préparation et participera à la réunion publique prévue par la collectivité pour présenter les options retenues. A cette occasion, sedia proposera des rencontres aux entreprises de Serre-les-sapins intéressées pour développer des solutions photovoltaïques sur leur patrimoine, en particulier en tiers-financement.
- Ces différentes options seront sécurisées sur le plan juridique, financier (gains estimés), technique.

Le volume de temps à passer pour cette phase d'approfondissement est estimé à 16,5 jours, valorisés à 750 €/j, incluant une réunion de lancement et une réunion de restitution.

Calendrier: rendu des scénarii pour le 15 mars et restitution finale après bilan de la réunion de concertation pour mai 2024.

2. Engagements de la commune de Serre-les-Sapins

La commune de Serre-les-Sapins autorise sedia à réaliser les études préalables nécessaires.

La commune de Serre-les-Sapins autorise sedia à intervenir sur ses propriétés foncières si besoin, sites de l'étude, pour les besoins qu'elle exprimera (visites de bâtiments notamment).

La commune de Serre-les-Sapins s'engage à analyser les propositions de montage opérationnel et financier que lui fera sedia.

En cas d'accord de la commune de Serre-les-Sapins pour un montage proposé par sedia impliquant soit sedia, soit Territoire 25, un contrat sera rédigé entre la commune de Serres-les-Sapins et sedia ou Territoire 25 ; le montant des études préalables engagées sera alors intégré au bilan de l'opération.

En cas de refus de la commune de Serre-les-Sapins de poursuivre avec sedia ou Territoire 25, au vu des modalités proposées, l'intégralité des dépenses d'études engagées par sedia reviendra à la charge de la commune. La commune de Serre-les-Sapins accepte cette clause et s'engage à régler à sedia, sur présentation d'une facture, la dépense d'étude, soit **12 375€HT**.

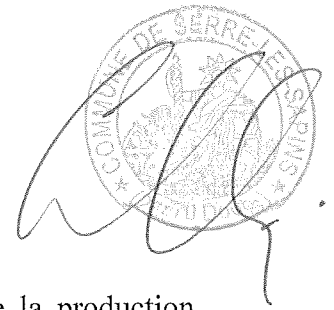
Fait à Serre-les-Sapins le

Pour sedia
Bernard BLETTON

Directeur-général

Pour la commune de Serre-les-Sapins
Gabriel BAULIEU

Maire



17. Choix des zones ZAEnR

Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables afin de répondre au double défi d'acceptabilité locale et territoriale d'une part, et d'accélération et de simplification d'autre part ;

VU l'article L141-5-3 du code de l'énergie ;

VU La réunion publique organisée sur de la commune de SERRE LES SAPINS le mardi 26 mars 2024 ;

Monsieur le Maire expose :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAEnR).

Ces ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (EnR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR, en tenant compte de la nécessaire diversification des EnR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie)

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAEnR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale au projet EnR.

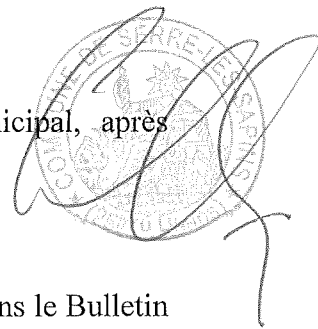
Monsieur le Maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste à faire au cas par cas.

- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

- L'article L.314-41 du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique.

- Les communes identifient les ZAEnR par délibération du Conseil Municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.



Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire expose :

En réponse à l'appel à concertation des administrés, tout d'abord par insertion dans le Bulletin d'informations Municipales de Décembre 2023, puis lors d'une réunion publique qui s'est tenue en date du 26 mars 2024, aucune objection n'a été formulée à l'encontre des propositions municipales.

Monsieur Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) (65 personnes ayant participé à la réunion du 26 mars), et par suite, indique qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie sont validées (joint en annexe 2).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,**
- **arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,**
- **précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département, ainsi qu'au SCOT Besançon Cœur Franche-Comté**

Annexe 1 : Bilan de la concertation relative à la définition des ZAEnR de la commune de Serre les Sapins

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon des modalités librement déterminées par la commune (concertation mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que de leurs ouvrages connexes).

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations des suites données.

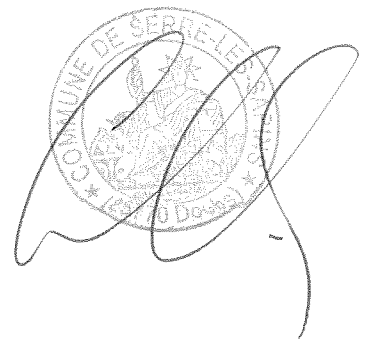
Modalités de consultation

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée :

- part information dans le bulletin d'informations municipales de décembre 2023
- puis par une réunion publique organisée le Mardi 26 mars 2024.

Le public était invité à donner son avis, ses observations.

65 personnes étaient présentes et n'ont formulé aucune observation remettant en cause les propositions exposées par la Commune (Municipalité).



Annexe 2 : Cartographie

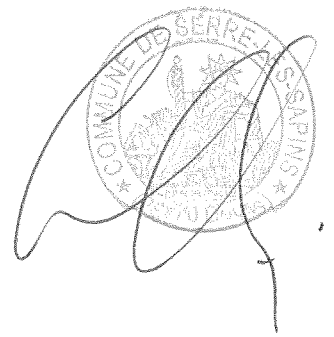
ZONES UY :
Photovoltaïque
Géothermie
Bois énergie



ZONES U et AU :
Photovoltaïque
Géothermie
Bois énergie



2024-074



ZONE Agricole (selon le périmètre cartographié):
Photovoltaïque en toiture
Méthanisation



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,

Florence FARUCH

Le Maire,

Gabriel BAULIEU

